

# Actions choisies

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1055

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021041>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Dynamisme communal

(pi) Même si les compétences des communes en matière de protection de l'environnement sont limitées, elles sont le lieu idéal de la mise en application et de l'expérimentation. Disposant dans tout le pays de structures démocratiques proches des citoyens, elles peuvent aussi bien recevoir leurs idées et tenter de les mettre en pratique que faire connaître ce qu'elles ont entrepris. Chacune à son échelle, les communes peuvent se permettre des réalisations dont la rentabilité économique n'est pas démontrée ou ne sera réalisée qu'à long terme. Elles peuvent aussi mettre à disposition des services incitatifs — du ramassage séparé des ordures ménagères aux conseils en matière de construction en passant par une organisation optimale des transports publics — qui peuvent avoir un effet direct sur le comportement des gens.

Leurs règlements, décidés par les citoyens en assemblée communale ou sur la base d'une large participation, ont par ailleurs un degré d'acceptabilité plus grand que des lois cantonales ou fédérales souvent plus abstraites et qui ne

touchent qu'indirectement les habitants.

Parallèlement à un indispensable travail législatif aux niveaux supérieurs, de nombreuses communes se sont montrées très actives dans le domaine de la protection de l'environnement: la brochure éditée par l'Association suisse du conseil en environnement, qui recense cent actions communales dans ce secteur, est là pour en témoigner. Si ce travail, résultat d'un questionnaire envoyé aux communes, montre le dynamisme de la cellule de base de la vie politique suisse, il témoigne aussi de l'utilité, en tant que moteur ou soutien, d'associations par ailleurs souvent critiquées pour leur effet paralysant à cause de leurs recours: WWF, AST, associations et groupements de protection de la nature jouent souvent à ce niveau un rôle très constructif.

Cette brochure doit servir de bourse aux idées, pour que les communes n'ignorent pas ce qui s'est fait ailleurs. Elle doit donc avoir un effet multiplicateur. Pour rester utile, ce travail de recensement présenté de manière systé-

matique devra être répété régulièrement. Ou peut-être sa diffusion devrait-elle être étudiée par d'autres moyens, comme en France où des réseaux de collectivités publiques ont créé des bourses d'échange d'idées sur Minitel. Une commune désire-t-elle rénover un bâtiment en diminuant sa consommation en énergie? Elle peut trouver facilement sur écran des renseignements actualisés en permanence sur ce type de travaux effectués ailleurs en France, avec la possibilité d'entrer en contact, via une boîte aux lettres électronique ou par téléphone, avec les responsables de ce travail. Le développement du Vidéo-tex en Suisse devrait permettre que nos communes, pour renforcer leur rôle et leurs connaissances, créent elles aussi ce genre de réseaux.

En attendant, et pour illustration, nous vous présentons quelques-unes des actions décrites dans la brochure *Guide des actions communales*. Cette dernière contient, en plus du descriptif que nous reproduisons ci-dessous, des renseignements pratiques ainsi que la personne à contacter pour avoir de plus amples informations.

*Guide des actions communales*, Bio-éco conseils, le Château, 1304 Cossonay-ville. *Umweltaktionen in unserer Gemeinde*, Büro für Medienarbeit, 4001 Bâle.

## Actions choisies

### Débarras de greniers et marché aux puces gratuit – Baar/ZG (16 400 hab.)

Chaque printemps, les habitants de Baar ont l'occasion de débarrasser les greniers, caves et logements et d'amener leurs «vieilleries» à l'atelier communal, où se tient un marché aux puces. Des employés communaux opèrent un tri préalable. Ensuite, les divers meubles, appareils ménagers, vélos, articles de sport, livres, jouets ou habits trouvent souvent d'heureux preneurs (...). (Le reste) est mis en pièces par les employés de la voirie, trié et, si possible, recyclé. (...)

### Récolte des bouteilles entières – Zurich (359 000 hab.)

Selon les estimations, environ 20 millions de bouteilles de vin vides sont ramassées chaque année dans la région de Zurich. Ces bouteilles pourraient parfaitement être lavées et réutilisées, mais 90% sont fondues et retransfor-

mées en bouteilles. La coopérative Vetrum récolte depuis des années, en collaboration avec la ville de Zurich et d'autres communes, des bouteilles de vin de 7 dl dans des caisses adéquates. Les bouteilles sont triées, libérées de leur collerette, lavées en partie et revendues aux bouteillers. La ville de Zurich a l'intention d'élargir à toute la ville l'essai de cinq ans qui se fait actuellement dans deux quartiers. (...)

### Cochon de quartier – Rorschacherberg/SG (6400 hab.)

(...) Des conteneurs de ramassage ont été installés à trente emplacements où les habitants peuvent déposer un seau avec leurs déchets alimentaires et l'échanger contre un autre, vide et propre. La commune se charge du ramassage des seaux pleins (...). Deux fermiers qui possèdent une porcherie viennent chercher les tonneaux et engraisent leurs porcs avec ces déchets de cuisine. Aujourd'hui, près de 800 familles participent à ce projet. Bon an, mal an, plus

de 200 tonnes de déchets sont ainsi récupérées pour le fourrage.

### Economies d'énergie dans un collège – Penthaz/VD (1260 hab.)

Le nouveau collège (9000 m<sup>3</sup>) a été construit de façon à économiser l'énergie. Sa conception architecturale permet de diminuer les pertes de chaleur et favorise les gains d'énergie passifs. Une récupération de chaleur se fait au niveau de la ventilation. En plus, 200 m<sup>2</sup> de panneaux solaires sont posés sur le toit et servent aussi bien au chauffage qu'à la préparation d'eau chaude. Cette conjonction de plusieurs techniques permet une consommation d'énergie très faible.

### Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables et non conventionnelles – Prilly/VD (13 500 hab.)

(...) le règlement sur le plan d'extension communal de Prilly a été modifié. Cette modification ouvre la possibilité de déroger aux dispositions légales dans le cas d'installation de capteurs solaires,

de pompes à chaleur, d'éoliennes, etc. Quelques propriétaires ont profité de cette disposition pour installer des capteurs solaires ou pompes à chaleur.

#### Nature en ville – Soleure (15 500 hab.)

Le gazon standard des espaces verts de la ville est peu à peu transformé en des espaces vitaux pleins de diversité et de couleurs. De nombreuses surfaces goudronnées ont changé de visage et le gris a fait place à de petits jardins fleuris. Un inventaire des sites naturels, élaboré en 1988, a permis de revaloriser l'aménagement naturel en ville (...). Les jardiniers communaux ont été formés en fonction des nouveaux plans d'entretien. Un concours a encouragé les propriétaires à aménager de façon naturelle les devant et les arrière-cours d'immeubles ou à reverdir façades et toitures. En 1990, une exposition du Musée d'histoire naturelle a été consacrée au contraste entre ville et nature. L'entretien extensif des espaces verts fait figure d'exemple, afin de promouvoir l'idée du jardin naturel.

#### Récupération des eaux de pluie – Chêne-Bourg/GE (6400 hab.)

L'utilisation des eaux de pluie permet d'économiser l'eau et de décharger les stations d'épuration. Ainsi, dans le cadre de la construction d'un bâtiment scolaire, la commune s'est dotée d'un système de récupération des eaux de pluie pour les sanitaires. ■

## IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE

# Indigne vengeance

*La Municipalité de Morges et le Conseil national avaient chacun leurs raisons de se venger de Francine Jeanprêtre. Les deux assemblées perdent un peu de leur dignité et de leur crédibilité dans une démarche mesquine.*

(pi) Les Chambres fédérales n'ont pas terminé en beauté la dernière session de cette législature: après avoir accepté sans compensation et en faisant des pirouettes avec la procédure la révision du droit de timbre, le Conseil national a décidé de ne pas entrer en matière sur la levée d'immunité parlementaire de la Vaudoise Francine Jeanprêtre, en clair donc de lui refuser son soutien.

Rappelons que nous nous sommes déjà prononcés sur la survivance de ce privilège accordé aux parlementaires et avons conclu en faveur de sa suppression: même si les juges sont soumis à élection politique, la séparation des pouvoirs est garantie dans notre pays. Il n'y a, à nos yeux, plus aucune raison de maintenir une immunité au nom de la liberté d'expression, celle-ci étant suffisamment garantie à tout un chacun.

Le fait que, le même jour, le Conseil national ait notamment accordé sa protection à Jean Spielmann et à Jean Ziegler, parce que les écrits incriminés ne faisaient que reprendre ce qu'ils

avaient déjà dit à la tribune, illustre bien l'incohérence de l'immunité telle qu'elle existe aujourd'hui: il aurait suffi à Francine Jeanprêtre de déclarer devant ses pairs que sa charge de municipale l'avait amenée à savoir que la commune de Morges pratiquait l'interdiction professionnelle pour qu'elle puisse ensuite l'écrire dans les gazettes sans risque de poursuites. Et n'importe quel élu fédéral peut diffamer, à la tribune de son Conseil, sans risque de poursuites. La crédibilité des députés n'a vraiment rien à gagner au maintien de l'immunité parlementaire.

Mais l'immunité existant et étant assez largement utilisée, son application, laissée à la libre application des Chambres, doit être uniforme. En ce sens la non-entrée en matière pour Francine Jeanprêtre est scandaleuse. S'exprimant a posteriori dans *24 Heures*, en citant des exemples anonymes dont elle a eu connaissance par son activité de conseillère municipale à Morges pour illustrer l'utilisation faite par les autorités de renseignements confidentiels, Francine Jeanprêtre remplissait sans nul doute son mandat d'élue fédérale. Et l'intérêt des citoyens à connaître certaines pratiques de leurs autorités l'emporte évidemment sur l'intérêt de ces autorités à voir le secret de leurs délibérations à ce point garanti. Secret des délibérations par ailleurs fort peu respecté en d'autres occasions; des magistrats se sont déjà exprimés publiquement et parfois courageusement sur les motifs d'un non-engagement, sans parler d'indiscrétions plus ciblées.

Si le Parlement se lance dans les basses vengeances, on ne peut évidemment plus guère reprocher à la Municipalité de Morges, à l'origine de la plainte, d'en faire autant. Sa démarche est pourtant mesquine et d'une incroyable légèreté. Car la commune ne peut se prévaloir d'aucun dommage à la suite des «révélations» de son ancienne municipale. Si procès il y a, le juge pouvant aussi bien classer l'affaire, il ne contribuera qu'à ridiculiser cette Municipalité qui se bat pour que ne soit pas dit ce que tout le monde sait. ■

## Les parents se mobilisent à Yverdon

Si les communes savent parfois jouer les pionnières, il est souvent utile que les habitants leur soufflent les actions à entreprendre. Exemple de ce point de vue le travail de l'Association des parents d'élèves d'Yverdon et environ (APEY). Conscients du danger couru par les enfants qui se rendent à pied à l'école et sensibles aux statistiques (20 morts et 874 blessés en Suisse en 1989 sur le chemin de l'école), des parents se sont mobilisés pour passer leur ville au peigne fin et entreprendre une démarche constructive.

Première phase, un questionnaire est remis aux parents par l'intermédiaire des enfants qui le reçoivent des mains des enseignants. Collaboration donc dès le départ des autorités. Le taux de réponse est remarquable: 66%.

Deuxième phase, les réponses sont

dépouillées et les points noirs ou problèmes répertoriés et situés sur une carte.

Troisième phase, des solutions sont envisagées, étudiées et mises sur papier, en partie en s'inspirant des propositions faites par les parents.

Enfin, l'entier du travail est réuni sous forme d'un document de près de 200 pages et remis aux autorités.

L'accueil y est positif, tant au service d'urbanisme que par le commissaire de police qui estime qu'il s'agit là d'un «excellent boulot». Tout ne sera certes pas réalisé, et surtout pas tout de suite, mais, poursuit le commissaire Vuillamy «les choix retenus par l'APEY ne peuvent évidemment pas être ignorés lorsque des travaux sont envisagés. Et l'association est systématiquement consultée dans de tels cas».